

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00044
Numéro SIREN : 539 146 803
Nom ou dénomination : BDR IMMO SAS

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2019 sous le numéro de dépôt 946

BDR IMMO SAS
Sociétés par Actions Simplifiée au capital social de 40 000.00 Euros
Siège social : 1, Rond-Point de la Nation - 21000 DIJON
539 146 803 RCS DIJON

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 17 JAN. 2019
sous le n° A

946

DECISION ORDINAIRE DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 septembre à 13 heures,

Monsieur Jean-Pierre DERAMECOURT, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président du Directoire de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, dont le siège social est situé à DIJON (21000) - 1, Rond-Point de la Nation, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 352 483 341, associée unique de la Société BDR IMMO SAS,

Après avoir pris connaissance :

- d'un exemplaire des statuts de la Société ;
- du texte des projets de décisions ;
- de la lettre de démission de Monsieur Pierre-Yves SCHEER ;
- de l'extrait des délibérations du Directoire du 17 septembre 2018.

A pris, les décisions ci-après portant sur l'ordre du jour suivant :

1° Démission de Monsieur Pierre-Yves SCHEER,

2° Nomination de Monsieur Fabien CHAUVE,

3° Pouvoirs pour les formalités.

L'Associée unique déclare être pleinement informée dans le cadre des décisions suivantes au regard des exigences légales, réglementaires et statutaires.

En conséquence, Monsieur Jean-Pierre DERAMECOURT, es-qualité, adopte sans réserve les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
(Démission de Monsieur Pierre-Yves SCHEER)

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre-Yves SCHEER à compter du 30 septembre 2018.

DEUXIEME RESOLUTION
(Nomination de Monsieur Fabien CHAUVE)

L'associée unique nomme en qualité de Président de la société Monsieur Fabien CHAUVE demeurant 6 rue des Paules 21121 Fontaine-Lès-Dijon. Ladite nomination prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2018 et pour une durée illimitée.

Le Président présentement nommé disposera à compter du 1^{er} octobre 2018, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances, sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément aux associés.

Monsieur Fabien CHAUVE, antérieurement aux présentes, a déclaré accepter la fonction de Président et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire ou faire obstacle à l'exercice de telles fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

Monsieur Jean-Pierre DERAMECOURT, es-qualité, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales requises.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique.

**LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**
Représentée par Jean-Pierre DERAMECOURT
Président du Directoire

